



CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 25 SEPTEMBRE 2026

Nombre de membres :

En exercice : 19

Présents : 16

Absents excusés : 3

Absent : 0

Procurations: 3

L'an deux mil vingt-six, le vingt cinq septembre, à vingt heures, le Conseil municipal, de Landrévarzec, régulièrement convoqué le 21 septembre, s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Paul BOEDEC, Maire.

Présents :

Paul BOEDEC, Morgane COLLEOC, Dominique COLLOCH Stéphane RIOU, Sébastien CORBEL, Aurélie BODENNEC, Isabelle BONNEFOY, Anne BOURDON, Laura CLEC'H, Gwendal HERVE, Louis KERNALEGUEN, Myriam LE BERRE, Margaux LE GRAND, Gwenole LE SOLLIEC, Michel RANNOU, Élodie SCHULTZ.

Absents excusés :

Gaëtan LE DU, Stéphane LE PAGE, Éric REYX

Absent :

Pouvoirs :

Gaëtan LE DU donne procuration à Aurélie BODENNEC
Stéphane LE PAGE donne procuration à Élodie SCHULTZ
Éric REYX donne procuration à Morgane COLLEOC

Secrétaire de séance :

Morgane COLLEOC

DÉLIBÉRATION N° 2026-31 : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'ENEDIS AU LIEU DIT KERVOULET

Rapporteur : M. Sébastien CORBEL, Maire adjoint en charge à l'urbanisme et aux travaux

La société ENEDIS sollicite la Commune, à titre de droit réel et au profit de la distribution publique d'électricité :

- Un droit d'occupation de 20 m² sur la parcelle ZH 0332 afin d'installer un poste de transformation électrique.
- Un droit de passage pour faire passer toutes les canalisations nécessaires à l'alimentation du poste et à la distribution publique d'électricité
- Un droit d'accès permanent à l'emplacement en question et aux dégagements nécessaires à la maintenance du poste.

Cette demande est traduite par un projet de convention.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide :

- d'APPROUVER la convention de mise à disposition avec ENEDIS pour l'implantation d'un poste de transformation de courant électrique et tous ses accessoires alimentant le réseau de distribution public d'électricité, sur la parcelle cadastrée ZH n°0332
- d'AUTORISER Monsieur le Maire à signer cette convention et tout autre document si affairant.

VOTE		Envoyé en préfecture le 28/09/2026 Reçu en préfecture le 28/09/2026 Publié le ID : 029-212901060-20260925-202631-DE	
Votants : 19	Pour : 19	Abstention : 0	Contre : 0

Pour copie conforme,
 Le Maire,
 Paul BOËDEC

